



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 19 h
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
M^e Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2015.**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau annonce l'inauguration de la Place Paul-Déjean, située au parc Armand-Bombardier, le 12 septembre prochain, à 13 h 30.

Madame Rouleau invite la population à participer au concours de photo organisée par le Centre d'histoire de Montréal ayant pour thème Montréal Les Berges.

Madame Rouleau annonce la distribution massive des bacs à compostage sur tout le territoire de l'arrondissement, soit aux immeubles de 8 logements et moins. Elle mentionne que le début de la cueillette du compostage a été fixé au 1^{er} décembre prochain.

CA15 30 09 0233

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE modifier l'ordre du jour afin de retirer l'item 20.04 et de le reporter à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 09 0234

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2015, du procès-verbal de correction daté du 21 juillet 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 24 août 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen se plaint de la fermeture hâtive de la piscine Sainte-Maria-Goretti. Il mentionne aussi les difficultés de communication avec le Service 311.

Une citoyenne se dit insatisfaite du peu de produits alimentaires en vente au marché public et exprime sa déception concernant le peu de succès du Train de l'Est et de la gare du secteur de Pointe-aux-Trembles.

Il y a eu deux interventions concernant la longueur du gazon dans les parcs et espaces publics.

Un commentaire a été fait concernant la qualité du déneigement de la rue Forsyth.

Une demande a été faite pour le remplacement de deux arbres situés sous les fils électriques en bordure de la rue Oscar-Benoit.

Il y a eu deux interventions qui concernaient le recours à des entrepreneurs privés pour le déneigement des rues et trottoirs de l'arrondissement.

Un citoyen demande à ce que l'arrondissement se dote d'une politique encadrant le déneigement privé et la prohibition de déposer de la neige provenant des entrées privées dans la voie publique.

Un citoyen adresse ses félicitations pour les travaux d'aménagement et de trottoirs en saillie aux coins des rues situées à proximité des écoles de l'arrondissement.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Manuel Guedes remercie les employés pour l'organisation des activités estivales. De plus, il mentionne que lui et le conseiller Richard Guay travaillent actuellement sur un sondage sur le projet de parc à chiens.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite la population à prendre connaissance du calendrier culturel automne 2015, publié par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, disponible sur le site web de la Ville. Il désire aussi remercier les cols bleus pour leur travail à l'occasion des activités sportives dans les parcs municipaux. Enfin, il mentionne qu'une seule des 2 patinoires de l'aréna René-Gilbert sera disponible en septembre.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à participer au Rendez-vous branché qui se tiendra le 23 septembre prochain, à 16 h 30, au Centre Roussin. Elle invite aussi les résidents à participer aux prochaines Journées de la Culture, qui se tiendront les 25, 26 et 27 septembre prochains. Elle souligne aussi les célébrations entourant le 20^e anniversaire de la fondation de la Bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Enfin, elle invite ses concitoyens à participer à l'inauguration de la Place Paul-Déjean le 12 septembre prochain.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà désire remercier les cols bleus pour leur travail à réparer les rues de son district. Il souligne aussi la qualité de l'aménagement du stationnement derrière le Centre Roussin. Il se réjouit aussi du nom donné à la place située au parc Armand-Bombardier, un nom qui reflète l'implication et le dynamisme de la communauté haïtienne de Montréal. Il souhaite enfin une bonne rentrée à tous.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite la population à assister à la séance d'information concernant l'appel de projets dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, le 10 septembre prochain, à 18 h 30 au centre communautaire Anjou. La date d'échéance pour déposer un projet est le 23 octobre 2015.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce la mise en place d'un projet d'aide financière aux familles désireuses de se procurer des couches réutilisables et mentionne les bienfaits de cette pratique au plan environnemental.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA15 30 09 0235

APPROBATION - PROJET « LIRE C'EST PAYANT » - DEUX BIBLIOTHÈQUES DE L'ARRONDISSEMENT - SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet « Lire c'est payant » du 17 au 25 octobre 2015 dans les deux bibliothèques de l'arrondissement pour souligner la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

ADOPTÉ

12.01 1156796001

CA15 30 09 0236

APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE -PROJET - « MA SEXUALITÉ M'APPARTIENT! PHASE IX » - « NOS AMOURS EN SPECTACLE – 6^E ÉDITION » - DOSSIER PRIORITAIRE - PRÉVENTION - ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2015

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 26 081,40 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour les projets « *Ma sexualité m'appartient! phase IX* » et « *Nos amours en spectacle- 6^e édition* » dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2015;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.01 1153163006

CA15 30 09 0237

APPROBATION - DEUX CONVENTIONS - ÉQUIPE RDP. OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ENTENTE VILLE-MIDI - PROJET « LEADERS JEUNESSE ACTEURS EN PRÉVENTION 2015-2016 » - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - DOSSIER PRIORITAIRE - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2015 - PROJET « INTERVENTION GANGS DE RUE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 40 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Leaders Jeunesse acteurs en prévention 2015-2016 », dans le cadre de l'entente Ville-MIDI;

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 35 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Intervention Gangs de rue à Rivière-des-Prairies » dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2015;

D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour ses deux projets établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.02 1153163005

CA15 30 09 0238

OCTROI - CINQ CONTRATS DE DÉNEIGEMENT - ANNÉES 2015-2020 - JMV ENVIRONNEMENT INC. - J.M. GAGNÉ INC. - EXCAVATION ANJOU INC. - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC. - AUTORISATION - DÉPENSE APPEL D'OFFRES PUBLIQUE 15-14551

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer les cinq contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes mentionnées ci-dessous, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 15-14551, pour un montant total approximatif de 25 113 860,82 \$:

Contrat	Firme	Montant total pour 5 ans
RDP-91	JMV Environnement inc.	4 959 750,16 \$
RDP-92	J.M. Gagné inc.	4 838 104,88 \$
RDP-94	Excavation Anjou inc.	5 453 880,52 \$
RDP-96	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	4 888 571,49 \$
RDP-97	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	4 973 553,77 \$

D'autoriser une dépense au montant de 25 113 860, 82 \$ taxes incluses, pour les contrats de déneigement numéros RDP-91, RDP-92, RDP-94, RDP-96 et RDP-97 pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015-2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1154939003

20.04 Cet item a été reporté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015

CA15 30 09 0239

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - CESSIION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN RAISON D'UN TRANSFERT D'ACTIFS DU PRESTATAIRE DE SERVICES, GROUPE SÉGUIN EXPERTS-CONSEILS POUR LE CONTRAT NUMÉRO RP-HON10-33

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

DE prendre acte de la cession d'actifs entre la firme Génium Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., survenue le 31 octobre 2014;

D'autoriser la cession du contrat numéro RP-HON10-33, tel qu'adjudgé par le conseil municipal lors de sa séance du 23 août 2010 (résolution numéro CM10 0582), en faveur de la firme Génium Conseil inc., au bénéfice de la firme Beaudoin Hurens; et

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels rendus à date sur réception des pièces justificatives pertinentes.

ADOPTÉ

20.05 1156951009

CA15 30 09 0240

OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - AQDR POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Table de concertation des aînés de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation d'une soirée de bal soulignant le 10^e anniversaire de l'organisme;

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ à l'Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées section Rivière-des-Prairies (AQDR Pointe de l'Île de Montréal), pour l'organisation de son Salon des aînés le 6 octobre 2015;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1156951010

CA15 30 09 0241

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 5 juin 2015.

ADOPTÉ

30.02

CA15 30 09 0242

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2015 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03

CA15 30 09 0243

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE NON RÉCURRENTE - ÉCO DE LA
POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFICATION - SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À L'ORGANISME -
PROGRAMME DE SUBVENTION -GESTION DE COUCHES LAVABLES - AUTORISATION -
VIREMENT DE CRÉDIT**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme de couches lavables;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1154939002

CA15 30 09 0244

ACCEPTATION - EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - OFFRE - DIRECTION DES TRANSPORTS - GESTION ET RÉALISATION DU PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES VISANT À CONVERTIR L'ÉCLAIRAGE AU SODIUM HAUTE PRESSION VERS LE DEL SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT (PROJET 59028)

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le Programme de mise à niveau de l'éclairage de rues (projet numéro 59028), visant la conversion de l'éclairage utilisant le sodium haute pression, par l'éclairage de type DEL et ce, sur le réseau de voirie locale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

DE mandater cette dernière pour la conception des plans et devis, les appels d'offres ainsi que toute tâche reliée à l'exécution des travaux relatifs à ce programme.

ADOPTÉ

30.05 1152726018

CA15 30 09 0245

OCTROI - CONTRAT - LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. - FOURNITURE - TRACTEUR UTILITAIRE - MARQUE MASSEY FERGUSON, MODÈLE MF4609, ANNÉE 2015 - AUTORISATION - DÉPENSE APPEL D'OFFRES PUBLIQUE NUMÉRO 15-14554

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au montant de 123 930,73 \$ taxes incluses, à la firme Les Équipements Colpron inc., pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire de 59,7 KW (80HP) de marque Massey Ferguson, modèle MF4609, année 2015, avec équipements et accessoires;

D'autoriser une dépense, pour ce faire, au montant de 123 930,73 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 15-14554 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.06 1151163020

CA15 30 09 0246

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2015, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015, - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 JUIN 2015 COMPARÉ AVEC LE 30 JUIN 2014

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2015.

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2015 comparé au 30 juin 2014.

ADOPTÉ

30.07 1150448006

CA15 30 09 0247

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT -VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de juin et juillet 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 30 mai au 26 juin 2015 et du 27 juin au 31 juillet 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de juin et juillet 2015 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de juin et juillet 2015.

ADOPTÉ

30.08 1154230007

CA15 30 09 0248

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-103 INTITULÉ « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE COUR AVANT PRÉVU AUX 9030 9056, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LES LOTS 1 075 272 À 1 075 275, DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-103 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant prévu aux 9030-9056, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots 1 075 272 à 1 075 275, district de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 22 septembre 2015, à 18 h 30, au Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1156425006

CA15 30 09 0249

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-102

CONSIDÉRANT la demande visant l'approbation d'un projet particulier afin de permettre l'occupation, à des fins de restaurant, d'une partie d'un bâtiment mixte situé aux 12123-12129, rue Victoria, sur le lot 1 260 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

CONSIDÉRANT que bien que le projet déposé respecte les dispositions incluses au Plan d'urbanisme, l'usage projeté, issu de la classe « C1 - Commerce et service de voisinage », n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone 213 où se trouve l'immeuble visé par la présente demande. Seuls les usages « H1 - Habitation unifamiliale », « H2- Habitation bifamiliale » et « H3 - Habitation trifamiliale » y sont autorisés.

CONSIDÉRANT que la demande de projet particulier est nécessaire pour permettre cet usage à l'intérieur du groupe des usages autorisés, et que le recours aux dispositions du règlement numéro RCA03-11009, intitulé Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ses amendements constitue la procédure la mieux adaptée, compte tenu du contexte dans lequel cet usage sera exercé;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juin 2015 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 7 juillet 2015 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT que les formalités relatives à la publication de la demande ont été accomplies, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue par le secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-102 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation à des fins de "restaurant" un bâtiment mixte, situé aux 12123-12129, rue victoria, sur le lot 1 260 557 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1156425005

CA15 30 09 0250

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA15-E130 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 834 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PARCS »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 24 août 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA15-E130 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 834 000 \$ pour la réalisation du Projet d'aménagement des parcs » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.03 1152726019

CA15 30 09 0251

DÉROGATION MINEURE - 8555, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 90 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) tel qu'amendé, relativement à la marge de recul latérale minimale pour l'agrandissement d'un bâtiment, sur le lot 1 617 266 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 8555, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies;

DE permettre une marge de recul latérale minimale de 4,70 mètres pour le point le plus avancé du côté gauche (ouest) du bâtiment principal au lieu de 6 mètres (article 90) du Règlement de zonage (RCA09-Z01), le tout tel qu'illustré sur le plan-projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 10 juin 2015, minute 4773 et du plan de localisation estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 12 juin 2015.

ADOPTÉ

40.04 1153077004

CA15 30 09 0252

DÉROGATIONS MINEURES - 12836 à 12840, RUE NOTRE-DAME EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 88 et 182-4 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul avant principale minimale et au dégagement latéral d'un mur pour quatre (4) unités de stationnement dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel comportant 12 unités d'habitation sur le lot 4 429 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, projeté aux 12836 à 12840, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le *plan de localisation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Denicourt, en date du 31 juillet 2015, minute 28514-1, à savoir :

DE permettre l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement (cases portant les numéros 3, 4, 5 et 7) ayant respectivement 2,74 mètres, 2,80 mètres, 2,97 mètres et 2,74 mètres de largeur plutôt que 3,05 mètres lorsqu'adjacentes à un mur (article 182, paragraphe 4 du Règlement de zonage (RCA09-Z01));

DE permettre l'implantation, sur le lot 4 429 423, d'un bâtiment résidentiel ayant une marge de recul avant principale de 7,46 mètres, plutôt qu'à 7,50 mètres (articles 88) du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.05 1153469013

CA15 30 09 0253

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA12 30 12 0487 - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 1 093 085

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0487 adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 décembre 2012, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des modifications aux plans relatifs à l'installation de trois (3) enseignes pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 juillet 2015.

ADOPTÉ

40.06 1153469015

CA15 30 09 0254

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA10 30 06 0199 - 12836 À 12840, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA10 30 06 0199 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1^{er} juin 2010, afin d'approuver, la construction du bâtiment résidentiel comportant 12 logements projetés sur le lot 4 429 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux 12836 à 12840, rue Notre-Dame Est, des modifications à l'architecture et l'implantation du bâtiment, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), relativement à la demande de permis de construction numéro 3001028156, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les élévations et la perspective déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 15 juillet 2015, de même que sur le *plan de localisation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Denicourt, en date du 31 juillet 2015, minute 28514-1;

Les matériaux et les couleurs retenus sont les mêmes que ceux déjà en vigueur. Toutefois, sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.07 1153469014

CA15 30 09 0255

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA12 30 09 0295 -11185, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), pour le projet de transformation de la façade arrière d'un bâtiment unifamilial isolé situé au 11185, rue Claude-Mathias-Fanef, sur le lot 5 013 668, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 juillet 2015.

ADOPTÉ

40.08 1155270004

CA15 30 09 0256

PIIA - 11985-11987, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), la rénovation d'une partie du revêtement extérieur de la façade avant principale et la façade avant secondaire d'un bâtiment commercial et résidentiel situé aux 11985-11987, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 093 018, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur l'illustration déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 20 juillet 2015.

ADOPTÉ

40.09 1150826004

CA15 30 09 0257

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA15 30 06 0164 -11233, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), pour le projet d'aménagement d'un terrain situé au 11233, rue Claude-Mathias-Fanef, sur le lot 4 286 687, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 juillet 2015.

ADOPTÉ

40.10 1155270003

CA15 30 09 0258

PIIA - LOT 5 608 944

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 août 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et conformément), en vertu de l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans visant l'implantation, l'aménagement paysager, le modèle, les matériaux et les couleurs pour la construction d'un bâtiment prévu sur la rue Victoria sur le lot 5 255 187, remplaçant les lots 4 203 783 et 4 203 784 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans numérotés 7, 8, 9 et 10 de la firme Forme Studio architectes et sur le plan d'aménagement paysager numéroté AP-100 préparé par l'architecte paysagiste madame Julie Arsenault de la firme Vlan, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 5 août 2015, ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur François Anglehart, en date du 26 septembre 2014, minute 19 401.

Les matériaux et la couleur retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Murs	Belden	Black Diamond Velour
Panneau métallique	Murs	MAC	Blanc, cuivre métallisé et Harrywood cédre
Panneau métallique	Marquise et balcon	MAC	Gris ardoise
Aluminium	Fenêtres et portes	À déterminer	Noir
Aluminium	Main courante du garde-corps	À déterminer	Gris clair anodisé
Verre trempé	Garde-corps	À déterminer	Clair

QUE sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1153077006

CA15 30 09 0259

APPROBATION - RATIFICATION - AUTORISATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE modifier la résolution numéro CA15 30 05 0133, adoptée lors de la séance du 5 mai 2015, de façon à remplacer le document « Programmation des événements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2015 », par celui en pièce jointe et de confirmer que les ordonnances qui y sont prévues sont applicables aux événements figurant au document faisant l'objet du remplacement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer les permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » en conséquence.

ADOPTÉ

40.12 1154731001

CA15 30 09 0260

TITULARISATION - SIX (6) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULES 005384740, 005387220, 005387310, 643163000, 005386790 ET 005392050 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de six (6) employés auxiliaires cols bleus avec des matricules 005384740, 005387220, 005387310, 643163000, 005386790 et 005392050 en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de six (6) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700006

CA15 30 09 0261

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 41

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DATÉ DU 4 SEPTEMBRE 2015**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 4 septembre 2015

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1153469014**;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite se trouvant dans la recommandation du dossier décisionnel est corrigée de la façon suivante :

Le nom de la direction se lisant comme suit :

« Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises »;

aurait dû se lire et est remplacé par :

« Direction du développement du territoire et études techniques ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 4^e jour du mois de septembre 2015.

M^e Alain Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015.